

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Le jeudi 18 septembre 2025 à 19h00, les membres du Comité syndical du SERA se sont réunis dans la Salle de l'Espace culturel de rencontre de la commune de CHATILLON LA PALUD sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 11 septembre 2025.

<u>Collège Eau Potable</u> : 28 délégués en exercice	<u>Nombre de délégués présents</u> : 16	<u>Nombre de votants</u> : 18
<p><u>Présents</u> : <u>Abergement-de-Varey</u> : M P DEYGOUP, M L. ROBERT ; <u>Ambérieu-en-Bugey</u> : M T. DEROUBAIX, M C. DE BOISSIEUX, M J. GUERRY, M. J RIGAUD <u>Ambonay</u> : M F. BUFFET ; <u>Ambronay</u> : M N. DAMIANS ; <u>Bettant</u> : M G. ROUYER, M T. BERNARD suppléant ; <u>Château-Gaillard</u> : M E. VINCONNEAU ; <u>Oncieu</u> : M D. JACQUEMIN, Mme G. SOUZY ; <u>Saint-Jean-le-Vieux</u> : M S. MONNET ; <u>Torcieu</u> : M G. VALERIOTI ; <u>Vaux-en-Bugey</u> : M F. RABILLOUD.</p>		
<p><u>Pouvoirs</u> : <u>Château-Gaillard</u> : M JP. THIBAUD à M T. DEROUBAIX ; <u>Torcieu</u> : Mme E. BARBARIN à M G. VALERIOTI</p>		

M. VINCONNEAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Validation du projet de renforcement de la distribution et reprise des branchements plomb sur la commune de Douvres

Exposé de Monsieur le Président

La commune de Douvres a engagé un programme de requalification de la place de la Babillière et du chemin de Siloup.

Les diagnostics menés par le SERA ont mis en évidence la vétusté des réseaux d'eau potable de ce secteur et la présence de branchements en plomb, présentant des risques de casse.

Les travaux de surface projetés par la commune pourraient endommager les réseaux existants et entraîner des fuites ultérieures nécessitant des reprises après aménagement de la voirie.

Afin d'anticiper ces risques et de mettre les installations en conformité, il est proposé de réaliser les travaux suivants sur le réseau de distribution d'eau potable :

- Renouvellement de 75 mètres de canalisation existante en vieille fonte grise DN60mm par une canalisation fonte ductile DN100mm.
- Renouvellement de 25 mètres de canalisation existante en vieille fonte grise DN60mm par une canalisation fonte ductile DN60mm.
- Reprise de 17 branchements existants en PEHD, PVC ou plomb DE20/25 par du PEHD DE25mm avec pose de regards compteurs en limite de domaine public.
- Reprise de 3 branchements existants en PVC DE32mm par du PEHD DE32mm avec pose de regards compteurs en limite de domaine public.

Les modalités d'exécutions de ces travaux seront les suivantes :

- Maîtrise d'œuvre et marché de travaux spécifique par le SERA.
- Lancement des études à l'automne 2025 et du marché de travaux fin 2025.
- Réalisation des travaux au second semestre 2026, sous réserves des contraintes fixées par la commune de Douvres.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20250925-D-2025-059-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le montant des travaux pour les zones concernées a été estimé au premier trimestre 2024 :

<i>Eau potable</i>	
Travaux de reprise des réseaux et des branchements	80 000€ HT
Total Etudes et MOE	9 000€ HT
Total opération	89 000 € HT

Cette opération est inscrite au budget primitif 2025. Elle est susceptible de bénéficier d'aides de l'agence de l'eau et du conseil départemental de l'Ain

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du service public d'eau potable du SERA,

Vu la fiche financière prévisionnelle relative à la part eau potable de l'opération,

Considérant que le diagnostic réalisé, met en évidence, la nécessité d'améliorer le fonctionnement des réseaux d'eau potable,

Considérant que le projet vise à renforcer et à pérenniser le réseau et à mettre en conformité les branchements particuliers,

Considérant l'état de vétusté des ouvrages existants et leur inadéquation aux exigences actuelles,

Considérant que le coût estimé de la part eau potable, s'élève à 89 000 € HT et est inscrit au budget primitif 2025

Considérant les demandes de subventions qui seront demandées auprès des financeurs institutionnels,

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- 1- Approuve le programme de travaux tel que présenté,
- 2- Approuve l'enveloppe prévisionnelle des travaux relatifs à la part « eau potable » pour un montant estimé à 89 000 € HT, et les modalités de financement, et confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025
- 3- Engage le syndicat à conduire l'opération jusqu'à son terme,
- 4- Sollicite les subventions auprès des financeurs institutionnels,
- 5- Demande, en justifiant et en motivant cette demande, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- 6- S'engage à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable, ou le cas échéant sa déclinaison régionale, dans le cadre de cette opération,
- 7- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés publics et tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré le 18/09/2025

Thierry DEROUBAIX, Président



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20250925-D-2025-059-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2025